

ACAD.
LUGD. BATAV.
BIBL.

Monsieur

Je vous ai écrit il y a peu de jours par les^{rs} Du Fayon
et Coq, & ayant eu lettre de Monsieur de Hauteville qui
me promet toute bonne volonté pour le recommander à
son Altesse; par laquelle aussi il me donne conseil de
vous prier de vous joindre avec luy, es priant que celuy
sera une bonne aide pour se libérer des importunités du
Capre Monnois, & l'en delcharger en partie sur moy de
sur le credit de mes amis, je prens la hardiesse de vous
supplior de ne refuser point cette adjonction en mon nom
à ce gentil-homme; et pour cet effet vous envoie le
memoire ci joint, pour informer son Altesse selon vostre
prudence après communication avec Monsieur de Hauteville,
qui desire que le tout soit tenu secret. Vous aurez bien-
tost, si j'ay ne l'avez, vos de escholier à la Haye. Monsieur
Bormius doit suivre d'estrecht, qui vous entretiendra de
tout, & vous porte aussi la declaration de la despense
ordinaire du College de eschole; laquelle ne va pas
jusques à dix mille florins. Ce sera pour adviser
avec Monsieur de Houdet, à ce qu'il faudra proposer
à son Altesse en lieu de temps, que vos prudences seauront
bien choisir. Je prie Dieu qu'en cela et toutes autres
affaires publiques & particulières il benie vostre employ

Hug. 37.

& favorise toutes vos actions d'honneur & de gloire, tel
que le Roy demande,

Monsieur,

vos deves humble & obeissant

serviteur, Andre Rivet.

De Breda le

17 April 1647.

Et faire toutes ces actions & autres
que le Roy demande.

Monsieur

De Courtois
12. April 1677

A Monsieur,

Monsieur de Zuylicherm
Conseiller & Secrétaire
d'Etat de son Altesse
A La Haye.

Je supplie Monsieur de Zuylichein de représentera son
Altesse qu'il y a pres de huit ans que le s^r du Fayon
le Coq gentil-homme de poitou, Cousin de M^r Rivet est
en la Colonne de Monsieur de Haute-ribe, & qu'ilz
y ont este trois freres ensemble, desquelz deux se sont retirés
parthé par indisposition, parthé s'ennuyans de la longueur de
temps & de la despesse qu'ils faisoient sans advancement.

Que celuy ci a demeuré sur l'assurance que Monsieur
de Haute-ribe, qui cognoist leur maison m'a donné de
le recommander pour la premiere charge d'enseigne vacante.

On veut que l'enseigne de Monsieur de Monnervais est
mort a Paris. L'oncle est a la Haye pour la demander pour
un jeune garçon sortant de page de chez Mons. de
Bevervart, duquel il implorera la faveur.

Je le tiens neantmoins si equitable, qu'il n'estimera jamais
raisonnable qu'un jeune garçon qui n'a encore rien veu
soit préféré a un gentil-homme qui a veu cinq ou six
campagnes et a este toujours en la Colonne, & qui a
bon tesmoignage de sage conduite & de vaillance, & qu'il
ne voudroit pour cela prévenir son Altesse.

Devant que le neveu de Mons. de Monnervais ait passé
un an ou deux en cet exercice, ses amis luy pourront procurer
de l'avancement sans prejudice de personne. Et s'il avoit les
advantages qu'a le Sr. du Fayon, ceteris paribus, j'estime
qu'il y auroit de la raison de le preferer à cause de la
proximité. Mais n'y ayant la moindre apparence, le dit
Sr. de Monnervais ne pourra justes se plaindre, si ce luy
qui a longuement servi, & qui a bon témoignage & approbation,
de Mons. son Colonel est preferé.

J'adjousteray aussi qu'il est d'une famille nombreuse
en enfans bien nourris aux armes. Qu'il y en a encore
deux en la Colonelle de Monsieur des Loges, & que
cela ferait produire courage à ceux qui ont moyen de
bien faire, & se tenir en honneur de équipage, si on n'avoit
égard aux occasions de leur advancement.

Je supplie Monsieur de Zuylicherim de se joindre avec Monsieur
de Hauterive, pour représenter cela de ma part à son
Altesse laquelle obligera avec moy toute une grande famille
capable de bien servir.

Si moudit Sr. de Zuylicherim le trouve à propos & qu'il apprenne
que Monsieur de Berwert s'en interesse, il luy pourra aussi re-
présenter de ma part ce que dessus, & luy dire que je suis fondé

en cela sur une promesse de long temps de Mont. Le
Colonel, de souvent reiterée. Ce que je remets a sa
prudence.

Memotre pour Monsieur
de Zuylicheim.